



L'intersyndicale douanière CFDT-CGT-Solidaires de la DI Nouvelle-Aquitaine

à

Monsieur le Directeur Interrégional,

Lors du comité technique de la DI Nouvelle Aquitaine du 7 mai 2020, vous nous avez annoncé le redéploiement des effectifs de la BSE de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac sur des missions de contrôles routiers au motif du quasi-arrêt du trafic aérien et pour maintenir l'activité de nos collègues.

Pourtant, lors du groupe de travail préparatoire du 30 avril 2020, vous aviez déclaré aux représentants des personnels que vous n'aviez pas retenu cette mesure qui d'ailleurs ne figurait pas dans le projet du Plan de Reprise d'Activités présenté aux membres du comité technique pour la réunion du 7 mai 2020.

Sur le sujet, le PRA mentionnait :

Toutefois, compte tenu de la reprise attendue des trafics de contrebande par voie routière, les unités de la surveillance (à l'exception de la BSE de Mérignac) doivent engager l'essentiel de leur potentiel sur le contrôle du vecteur routier.

Ce redéploiement a fait l'objet de la note du 13 mai 2020 signée de votre main.

Nous vous rappelons que le décret 2011-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, prévoit leur consultation sur les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des services.

Les représentants des personnels doivent donc être sollicités pour donner leur avis sur ce redéploiement, dans la mesure où il s'agit d'un projet important.

Cette consultation doit aussi leur permettre de faire des propositions et de relayer celles des agents en matière de missions, d'organisation des services ou encore de formation.

Sur ce dernier point, les actions de formation impliquent des séances de tir (intégration port du HK par exemple) et de TPCI spécifiques pour les agents dans un contexte pandémique qui n'est pas terminé.

Nous exigeons donc que vous procédiez **à la consultation du CTSD avant** de mettre en œuvre cette mesure qui a des conséquences en termes de service public mais aussi de santé, de sécurité et de conditions de travail pour les agents concernés.

De même, pour que cette consultation ait un sens, nous vous demandons de suspendre les actions de formation en cours ainsi que le déploiement des agents de la BSE de Mérignac sur cette mission, qui n'a pour l'heure fait l'objet d'aucune consultation des représentants des personnels.

De la même façon, si vous prévoyez de transférer des missions d'un bureau à un autre ou de redéployer d'autres effectifs de la Direction Interrégionale nous exigeons que les prérogatives des élus des personnels soient respectées.

Bordeaux, le 21 mai 2020